

## Observatoire pour la Promotion de la Santé en Afrique



### **(OPS-AFRIQUE)**

BP : 60556 Lomé-Bè

Siège social : Lomé, Qté Atiégo, P/Golfe

Tél : +228 91 10 92 56/ 90 26 25 02

Email :

[observatoiresanteafrique@gmail.com](mailto:observatoiresanteafrique@gmail.com)



### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### **Lenteur de la procédure judiciaire dans une affaire grave d'ablation de rein sans consentement de la patiente : Appel à l'intervention des autorités**

L'Observatoire pour la Promotion de la Santé en Afrique (OPS-Afrique), œuvrant pour la défense des droits des patients souhaite aujourd'hui interpeller l'opinion publique nationale et internationale aussi bien les medias sur une affaire d'une gravité exceptionnelle mais qui demeure bloquée dans les méandres administratifs ou judiciaires malgré nos nombreuses démarches.

Dans cette affaire, la victime elle-même professionnelle de santé et accoucheuse de formation, a subi l'ablation d'un rein lors d'une opération chirurgicale dans un établissement de santé, sans que son consentement n'ait été obtenu. Ce n'est que deux ans plus tard, à la suite d'une dégradation de son état de santé nécessitant des examens dans une autre structure médicale, qu'elle découvrira cette intervention non consentie.

Cet acte médical effectué en violation totale des droits et de la dignité humaine, lui a causé des conséquences irréparables pour sa santé et bouleversé profondément sa vie.

Saisie par la victime et sa famille, notre organisation a entrepris toutes les démarches nécessaires et assuré un accompagnement afin de clarifier les circonstances et les motivations de cet acte, dans le but d'obtenir justice.

Mais la lenteur de la procédure judiciaire, **plus de deux ans après** la plainte de la victime au tribunal, a laissé cette dernière à son triste sort poursuivant son calvaire dans divers établissements hospitaliers. Face à cette situation, nous avons saisi, le 20 juin 2024, le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique de l'époque afin de l'informer de l'urgence d'une intervention pour garantir une prise en charge adéquate de la victime et établir les responsabilités, notamment

en matière de régulation des normes sanitaires et de respect de l'éthique médicale.

Cette saisine est, à ce jour demeurée sans réponse. Nous avons également adressé à Madame le Médiateur de la République une correspondance le 24 juin 2024 en y joignant l'ensemble des preuves médicales. Bien que son intervention prompte et salutaire ait permis au bureau de l'ordre des médecins d'écouter la victime le 29 Juillet 2024, aucune avancée judiciaire concrète n'a été enregistrée depuis notre saisine. La CNDH a également contribué à l'accélération de la procédure après avoir été saisie par notre organisation. Mais la lenteur persiste.

Suite à la nomination du nouveau ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, une lettre de relance a été envoyée le 25 octobre 2024 à son cabinet rappelant l'urgence d'une intervention pour établir les responsabilités et garantir une prise en charge rapide de la victime, encore marquée par un profond traumatisme.

Parallèlement, nous avons saisi le Ministre de la Justice et de la Législation avec une ampliation à la **Présidence de la République**, en insistant sur la nécessité urgente d'accélérer la procédure judiciaire, qui, à ce jour, demeure stagnante et semble être bloquée. Une lettre de relance a été également adressée, à la même date, à Madame le Médiateur de la République en sa qualité d'intercesseur gracieux afin de solliciter la poursuite de ses actions dans ce dossier.

L'OPS-Afrique peine à comprendre comment un dossier aussi sensible et urgent puisse traîner durant deux ans devant les juridictions alors qu'un organe vital a été retiré d'un citoyen dans des conditions suspectes entraînant des dommages considérables et le laissant entre la vie et la mort.

Abandonner une femme, privée d'un rein depuis plus de quatre ans qui a dû renoncer à sa noble profession d'accoucheuse en raison de son incapacité à rester debout plus de cinq minutes, constitue une grave injustice qui nécessite une clarification immédiate. Cette situation préoccupante soulève des interrogations quant à la conformité des pratiques médicales aux normes éthiques et légales dans nos hôpitaux.

Aujourd'hui, nous faisons appel à la conscience collective et à l'indignation de tous. Cette affaire ne peut et ne doit pas rester silencieuse. Les droits des patients, la justice et la dignité humaine sont en jeu.

Nos objectifs dans cette démarche sont les suivants:

- 1- Assurer une prise en charge rapide appropriée de la victime afin de prévenir toute aggravation de son état de santé.

- 2-Eclaircir les circonstances entourant cette affaire pour comprendre comment un rein peut disparaître mystérieusement après une intervention chirurgicale ou par un acte médical sans consentement de la victime ni de sa famille en violation du

code togolais de déontologie des Médecins en son article 25 : « **Aucune mutilation ne peut être pratiquée sans avis médical sérieux et sauf urgence ou impossibilité qu'après information des intéressés et avec leur consentement éclairé** » et l'article 61 : « **Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé du patient. Ce consentement est révocable à tout moment.** »

3-Identifier clairement les responsabilités et sanctionner les auteurs et complices de cet acte, afin de renforcer la confiance dans notre système de santé et de prévenir de telles situations à l'avenir.

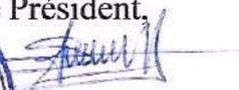
Nous demandons ainsi, une réaction immédiate et forte des autorités compétentes pour faire avancer la procédure, établir la vérité dans cette affaire et **assurer** qu'aucun togolais ne subira un sort similaire dans un hôpital.

L'OPS-Afrique exprime sa gratitude envers les pouvoirs publics pour leur engagement en faveur du droit à la santé, ainsi que pour les mesures mises en œuvre pour combattre la corruption dans le secteur sanitaire.

**Il plaide pour la mise en place d'une ligne de signalement anonyme (numéro vert) pour offrir aux citoyens un moyen sûr et confidentiel de signaler tout abus ou comportement suspect dans la santé.**

**Ensemble faisons de notre système de santé, un modèle de fiabilité et de respect des droits des patients!!!!**

Fait à Lomé, le 30 octobre 2024

Le Président,  
  
GOUZOU Aklèssou



